



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**U.45**

(03/93)

**COMMUTATION TÉLÉGRAPHIQUE  
SERVICES SPÉCIAUX DE SIGNALISATION**

---

**RÉPONSE À L'ÉTAT NON PRÊT  
DU TERMINAL TÉLEX**

**Recommandation UIT-T U.45**

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

---

## AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes que les Commissions d'études de l'UIT-T doivent examiner et à propos desquels elles doivent émettre des Recommandations.

La Recommandation révisée UIT-T U.45, élaborée par la Commission d'études IX (1988-1993) de l'UIT-T, a été approuvée par la CMNT (Helsinki, 1-12 mars 1993).

---

## NOTES

1 Suite au processus de réforme entrepris au sein de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le CCITT n'existe plus depuis le 28 février 1993. Il est remplacé par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) créé le 1<sup>er</sup> mars 1993. De même, le CCIR et l'IFRB ont été remplacés par le Secteur des radiocommunications.

Afin de ne pas retarder la publication de la présente Recommandation, aucun changement n'a été apporté aux mentions contenant les sigles CCITT, CCIR et IFRB ou aux entités qui leur sont associées, comme «Assemblée plénière», «Secrétariat», etc. Les futures éditions de la présente Recommandation adopteront la terminologie appropriée reflétant la nouvelle structure de l'UIT.

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1994

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1 Définition.....	1
2 Champ d'application .....	1
3 Tentatives d'appel vers des terminaux se trouvant déjà à l'état non prêt .....	1
4 Activation de l'état non prêt pendant une connexion établie .....	2



## RÉPONSE À L'ÉTAT NON PRÊT DU TERMINAL TÉLEX

(Melbourne, 1988; révisée à Helsinki, 1993)

Le CCITT,

*considérant*

(a) l'utilisation croissante de terminaux électroniques modernes, de dispositifs émetteurs automatiques télex (TAED) (*telex automatic emitting devices*) et de centres à commande par programme enregistré dans les réseaux gentex, télex et télégraphiques internationaux;

(b) qu'il serait souhaitable de normaliser les réponses du terminal et du réseau aux divers état non prêts du terminal,

*reconnaissant en outre*

qu'il est nécessaire que la réponse soit aussi courte que possible pour éviter une taxation inutile,

*recommande à l'unanimité*

d'adopter les procédures suivantes en réponse à l'état non prêt du terminal télex pour les nouveaux équipements et, dans la mesure du possible, pour les équipements existants.

### 1 Définition

1.1 Le terme suivant, utilisé dans la présente Recommandation, est défini comme suit:

**état non prêt du terminal télex:** État d'un terminal qui rend impossible le retour du signal de connexion ou de la séquence d'indicatifs en réponse, respectivement, à un signal de communication entrant ou au signal WRU «Qui êtes-vous?», ou

Etat d'un terminal pendant une connexion établie lorsqu'il n'y a plus de papier pour imprimer, ni de support d'enregistrement équivalent, ce qui entraîne une libération prématurée de la connexion.

### 2 Champ d'application

Les dispositions de la présente Recommandation ne s'appliquent qu'aux signaux de service imprimés.

### 3 Tentatives d'appel vers des terminaux se trouvant déjà à l'état non prêt

3.1 Dans le cas des réseaux qui n'utilisent pas les caractères d'information supplémentaire prévus par 10.1.2/U.1, en réponse à une tentative d'appel vers un terminal se trouvant à l'état non prêt et relié à ce réseau, on reçoit le signal de service normalisé DER, établi conformément au Tableau 1/U.1 et en 10.1.2/U.1.

Il convient de noter toutefois que certaines Administrations utilisent le signal de service normalisé ABS pour signaler l'état non prêt qui résulte d'une coupure d'alimentation au terminal appelé.

3.2 A titre exceptionnel, les indicatifs de service énumérés dans la Recommandation F.131 sont utilisés lorsqu'une tentative d'appel est faite depuis le réseau télex international à destination d'une station terrienne de navire faisant partie du service mobile maritime ou du service mobile maritime par satellite et qui n'est pas capable de recevoir la communication.

3.3 Dans le cas des réseaux qui peuvent utiliser ces caractères d'information supplémentaire, en réponse à une tentative d'appel vers un terminal se trouvant à l'état non prêt et relié à ce réseau, on reçoit la version élargie du signal de service normalisé DER, établie conformément au Tableau 1/U.1 et en 10.1.2/U.1.

3.4 Les caractères d'information supplémentaire doivent être conformes au Tableau 1 pour les états non prêt énumérés, dans le cas où les chaînes de caractères PFL, EXM et NAB ont les significations indiquées en 4.1.1/F.60.

**3.5** Pour les nouvelles tentatives d'appel conformes à la Recommandation U.40, il est important qu'il n'y ait pas de confusion entre la forme élémentaire et la forme élargie du signal de service. C'est pourquoi, le format du train du signal de service spécifié dans 10.1.2/U.1 doit être appliqué strictement, dans le cas où le signal de service normalisé est délimité par une séquence de retour du chariot et changement de ligne au début et à la fin.

La normalisation d'une réponse spécifique aux conditions PFL, EXM et NAB doit faire l'objet d'un complément d'étude.

**3.6** Il convient de noter que, lorsqu'un signal de service U.1, de forme élargie, passe par des réseaux qui appliquent des règles de conversion de signalisation conformes à la Recommandation U.15, les caractères d'information supplémentaire ne seront pas pris en compte par le processus de conversion et seul le texte de service normalisé (c'est-à-dire ← ≡ ↓ DER ← ≡) sera traduit par le centre de transit de type D.

## **4 Activation de l'état non prêt pendant une connexion établie**

**4.1** Pendant une connexion établie, le passage à l'état non prêt dans le terminal de réception sera généralement indiqué par le passage d'APPROCHE DE FIN DE PAPIER à FIN DE PAPIER. Pour les terminaux qui utilisent une mémoire électronique comme moyen d'enregistrement, cela correspondra aux états MÉMOIRE VIDE et MÉMOIRE PLEINE.

Les procédures à appliquer pendant cette transition sont décidées au niveau national.

**4.2** Lorsque l'on arrive à l'état FIN DE PAPIER (ou à l'équivalent), il convient d'appliquer l'une des procédures suivantes:

**4.2.1** Le terminal de réception doit envoyer un signal de libération pour commencer la libération immédiate de la connexion.

**4.2.2** De préférence, dans les nouveaux terminaux et autant que possible dans les terminaux existants, la séquence d'événements suivante sera activée.

**4.2.2.1** Interrompre le texte entrant, conformément à la Recommandation S.4.

**4.2.2.2** Envoyer la séquence de caractères suivante en vitesse automatique:

← ≡ ↓ EXM ← ≡

pour signaler la saturation du moyen d'enregistrement.

**4.2.2.3** Envoyer le signal de libération pour commencer la libération de la connexion (voir le Tableau 1).

**4.2.2.4** La réaction des dispositifs d'appel automatique (terminaux, CF et SFU) à la réception de EXM et à la libération pendant la transmission vers l'avant, doit faire l'objet d'un complément d'étude.

**4.2.3** Si le terminal d'émission ne répond pas à la demande d'arrêt de la transmission, le terminal de réception entreprendra la libération conformément en 4.2.1 ci-dessus.

**4.3** Les autres appels entrant dans ce terminal seront traités conformément à l'article 3 ci-dessus.

**4.4** Lorsqu'un terminal d'émission approche de la FIN DE PAPIER, il est recommandé d'appliquer les procédures prévues en 4.2.2.2 et 4.2.2.3.

TABLEAU 1/U.45

**Réponse à l'état non prêt dans le terminal télex**

Etat non prêt du terminal	Effet au centre	Réponse du terminal	Signal envoyé par le centre
Pendant la connexion établie: fin imminente du papier à imprimer (ou du support d'enregistrement équivalent)	Aucun	a) Commencer la libération conformément aux spécifications nationales, ou  b) interrompre le texte i/c conformément à la Recommandation S.4; transmettre la séquence ← ≡ ↓ EXN ← ≡; commencer la libération conformément aux spécifications nationales. (Note 3)	Aucun
Pendant l'établissement de la communication: (Note 1)			(Note 2)
- Panne d'alimentation	Pas de courant		↓ PFL ← ≡ ↓ DER ← ≡ (Note 4)
- Manque de support d'enregistrement du texte	Non réception de connexion d'appel		↓ EXM ← ≡ ↓ DER ← ≡
- Manque d'indicatif	Non réception d'une séquence d'indicatifs valable		↓ NAB ← ≡ ↓ DER ← ≡
<p>NOTES</p> <p>1 Ou panne technique au centre présentant les mêmes conditions.</p> <p>2 Signal de service établi conformément à 10.1.2/U.1.</p> <p>3 Si le texte entrant ne s'arrête pas, effectuer la libération conformément au point a).</p> <p>4 Voir aussi 3.1.</p>			